

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE CONSERVATION AMBITIEUSES

ACTION 3 - PROTÉGER LES INDIVIDUS ET LES NICHEES

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer le taux de succès de reproduction et de survie des individus.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Augmenter les effectifs.

Réduire le risque de mortalité et préserver les zones à enjeu.

CONTEXTE ET ENJEUX

La mécanisation des fauches, leur précocité et l'augmentation croissante de la vitesse des tracteurs sont à l'origine d'une mortalité de plus en plus importante de râles durant la fenaison. C'est l'une des principales menaces directes identifiées pour l'espèce. La mortalité des adultes, des jeunes et la destruction des nids a été peu étudiée mais sur les bases connues, cette mortalité est importante sans mise en place de mesure spécifique (technique de fauche (annexe 5), barre d'effarouchement...). Les retards de fauche prévus dans les MAEC des précédentes programmations de la PAC étaient insuffisants dans la majorité des cas pour répondre aux besoins de l'espèce. Les effectifs sont toujours en baisse et atteignent maintenant un seuil très critique.

Les travaux écossais notamment sur lesquels s'appuie la synthèse bibliographique rédigée par Soumaya Belgahli ont permis de mieux cerner les besoins de préservation des nichées. La méthode mise en place en Écosse a démontré son efficacité notamment avec une remontée et stabilisation des effectifs de manière significative. En France, des mesures portant divers noms (mesure d'urgence, contrat flash, prime) avec des fonctionnements différents sont mises en œuvre depuis plusieurs années et un début de structuration d'une mesure nationale a commencé à émerger en 2021-2022.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

En se basant sur la synthèse bibliographique, il a pu être mis en évidence plusieurs éléments :

- la localisation du nid entre 45 et 160 m du mâle avec une préférence de zones proches des fossés et des bordures, touffes d'orties pour l'emplacement du nid et qui serait différent entre la première et deuxième nichée.
- la distance des juvéniles au poste de chant du mâle en fonction de leur âge :
 - Moins de 20 jours : 4 à 150m
 - Indépendant mais non volant : 149 à 601m
 - Indépendant volant : 823 m.

Cela reste une indication et peut varier en fonction de la configuration des parcelles.

- La capacité de fuite à découvert de l'espèce est considérée comme faible. Les bandes refuges de 15 m de large minimum et leurs localisations sont décisives dans leur bonne efficacité.
- Les domaines vitaux des adultes restent très variables suivant la phase de reproduction mais sont peu documentés allant de 1 ha à 96 ha. Pour les mâles, les 4 captures réalisées en France dans le cadre du LIFE ont montré une utilisation de l'espace allant de 1.4 ha à 8.5 ha avant les fauches (avec une durée variable des relevés). Pour les femelles, les données de suivis télémétriques montrent une utilisation moyenne de 5,5 ha en période de reproduction.

Besoin en termes de durée de préservation de l'habitat :

Les dates d'arrivée des râles en France montrent une disparité suivant les régions. Les Basses Vallées Angevines semblent accueillir les individus les plus précoces avec des contacts dès la fin mars et un léger décalage pour les régions à l'Ouest. A l'Est, celui-ci semble plus important avec des premiers contacts enregistrés courant à fin mai. Ce qui pourrait indiquer que ces sites sont des territoires de report suite à des dérangements (habitat devenu défavorable).

La détection d'un appariement a pu être démontrée suivant des indicateurs de l'activité de chant du mâle. Lorsque les mâles ne sont pas appariés : les mâles chantent 92% de leur temps entre 23h et 2h du matin. Et lorsque les mâles sont appariés : les mâles ont chanté 12% de leur temps de nuit avec des chants à l'aube et en journée. Si des chants apparaissent en journée, un couple est certainement formé (Green comm. pers.). Plusieurs nuits de suivis sont nécessaires pour conclure (2 à minima). En effet, pour les nuits isolées où les mâles ont été silencieux, 11 fois sur 33 (33%), les femelles n'ont pas été vues avec le mâle le jour précédent. Par contre, dans le cas de mâles silencieux deux nuits consécutives, 7 fois sur 8 (88%) une femelle a été vue au moins une nuit sur les deux avec le mâle.

Les juvéniles sont considérés comme volants à l'âge moyen de 44 jours. Cela correspond au poids moyen des juvéniles de l'étude de Donaghy et al. (2011) qui est de 150 g, ce qui est similaire aux adultes en saison de reproduction. 65% des nichées arrivent jusqu'à l'envol pour une fauche au 15 juillet, alors que 80% des 52 nichées suivies étaient volantes au 15 août en Allemagne.

La période de mue la plus tardive est celle des femelles qui commence à la fin des soins de la deuxième nichée. Elle se situerait entre mi- août et mi-septembre (incapacité complète de vol pendant la première partie du temps de la mue qui dure en moyenne 32,6 jours). Pour les juvéniles de la première nichée et les mâles, ils peuvent être volants ou avoir fini la mue dès mi-juillet mais ne commenceront la migration qu'à la fin juillet- début août.

Ces éléments, issus principalement d'études menées à l'étranger sur un faible échantillonnage d'individus vont être le postulat de base retenu en attendant d'améliorer les connaissances sur l'espèce.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre en œuvre une mesure de protection pour le râle. En s'appuyant sur le travail déjà mené par les structures animatrices sur le déploiement de ce type de mesure et des échanges pour harmoniser la mesure au niveau national. Un rayon de 200 m non fauché autour d'un mâle chanteur était initialement proposé mais semble insuffisant pour bien couvrir les zones accueillant des juvéniles (soit une mise en défens moyenne d'environ 8 hectares). Il est proposé une amélioration de la mesure pour mieux inclure les surfaces liées à l'utilisation de l'espace jusqu'au stade juvénile non volant et ainsi maximiser les chances de survie.

Un rayon de 600m est identifié dans la littérature scientifique mais un rayon de 500 m (soit une surface de 78ha), retenu en Écosse, semble démontrer son efficacité. L'objectif reste d'atteindre 8ha de mise en défens jusqu'en septembre comme préconisé initialement en échelonnant les fauches. Cette action de protection forte doit être mise en œuvre sur les territoires dès qu'un mâle chanteur a été détecté. Comme elle présente également un intérêt pour le cortège

d'espèces prairiales, elle pourra être mutualisée afin de permettre la préservation des zones à enjeux pour d'autres espèces (Tariet des prés, Courlis cendré...), la zone d'action étant très large.

Sur un **rayon d'action de 500m** autour du mâle et seulement **sur les surfaces favorables**, il doit être recherché:

- **30% des surfaces favorables avec un retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 juillet** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce « Retard d'utilisation » ou indemnisation spécifique).
- **20% des surfaces favorables de retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 août** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce « Retard d'utilisation » ou indemnisation spécifique)
- **10% de retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 septembre** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce ou indemnisation spécifique)

Pour ces trois niveaux de report, un pâturage (extensif) direct (sans fauche préalable) est l'idéal car beaucoup moins destructeur que la fauche pour les individus (jeune comme adulte).

- le reste des surfaces sans possibilité d'action mais favorable

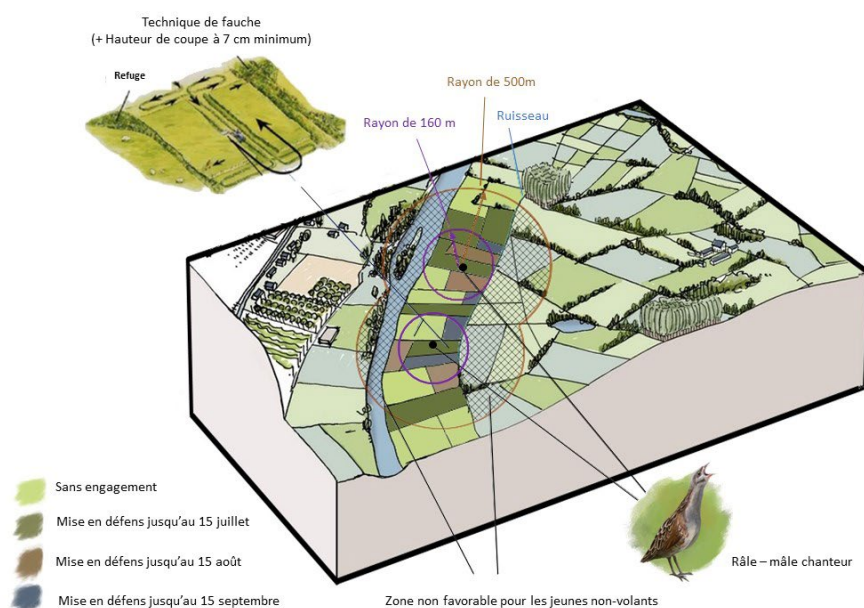
- sur le rayon de 500m : inciter à mettre en place la technique de fauche dite "sympa" (annexe 5). Si pâturage, pas de mesure particulière.
- sur un rayon de 160m : une hauteur de fauche à 7 cm à minima avec une recherche de nids lors de la fauche et réflexion sur la mise en place d'un cycle de rapatriement et de prise en charge des œufs car la femelle ne reviendra pas sur le nid.

*Le nid est décrit comme faisant un diamètre 12-15 cm et une profondeur de 3 à 4 cm. La hauteur de fauche semble être effectuée à 6-7 cm pour une coupe dite "normale" mais elle peut être réalisée plus rase jusqu'à 3 cm. Dans le cas où la hauteur de fauche est demandée, il est important de procéder à une recherche d'œufs et si découverte, saisir la localisation exacte et **procéder au sauvetage des œufs vers une structure en capacité de les prendre en charge.***

Si pâturage, pas de mesure particulière.

Il est important de rechercher une cohérence dans la localisation de ces retards pour maximiser la protection des individus en évitant les discontinuités trop importantes (surfaces plus ou pas favorables : zone déjà fauchée, boisement...).

FIGURE 12 : ILLUSTRATION DE LA MESURE DE PROTECTION POUR LE RÂLE



Pour les territoires en zone de reconquête, le principe de la mesure pourra être activé afin de préserver des habitats favorables, dès avril, pour l'arrivée des adultes (en périphérie des zones

actuellement utilisés en seconde période : report) ou sur des zones favorables sans présence de l'espèce mais présentant le cortège d'espèces associées si aucun dispositif ne permet leur protection et/ou n'est pas suffisamment efficace pour préserver les populations.

Le succès de la mesure repose également et surtout sur :

- une indemnisation juste auprès des agriculteurs en fonction de la date de retard d'usage
- l'accompagnement des exploitant.es agricoles avec un temps d'animation qui peut être très important. Cet élément est essentiel pour créer une réelle mobilisation en faveur du rôle.

Dans la mesure où il s'agit de mesures volontaires, leur mise en œuvre suppose que l'indemnisation soit proportionnelle à la date de mise en défens. Pour les reports les plus tardifs, l'indemnisation doit permettre l'achat du fourrage perdu.

Le financement de cette mesure doit inclure tous ces aspects pour assurer une mise en œuvre efficace sur un territoire.

Il est nécessaire de **développer un réseau de structures pouvant accueillir des œufs ou poussins dans le cas de découverte**. Utiliser le réseau des centres de sauvegarde et d'autres structures équipées (particuliers détenteurs de certificat de capacité) pour créer un réseau permettant de couvrir le territoire national. L'objectif est de disposer d'une structure à proximité prête à accueillir l'œuf ou le poussin au moment de sa découverte

En s'appuyant sur les structures déjà existantes, les conditions d'accueil devront être définies par les structures référentes du PNA qui devront également s'assurer de la détention d'autorisation par les capacitaires ou les aider à l'obtenir pour toutes les phases (transfert, détention et recherche scientifique). L'écriture d'une procédure de prise en charge pour le rôle devra être réalisée et validée par les services concernés, de la découverte d'œufs et poussins voire adultes et les modalités de soins, accueils, suivis jusqu'au relâcher. Il faut également prévoir l'acquisition du matériel nécessaire : pour le transport des œufs par exemple. Et prévoir des temps de formation et/ou de sensibilisation pour les personnes concernées.

Des **outils de communication** et de modèles de document doivent être développés et mis à disposition du réseau comme une présentation de la mesure de protection des rôles et des fiches pour la découverte, la prise en charge, le suivi et le relâcher de rôles.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du rôle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION

Nombre de sites réalisant des mesures de protection

Nombre d'exploitants engagés dans des mesures de protection

Surface d'habitat favorable préservé par des actions de mise en défens – Stabilisation des surfaces engagées au début du plan et augmentation au terme du PNA.

Nombre d'actions de sauvetage de nichées réalisées.

LIVRABLES ATTENDUS

Carte des centres d'accueil pouvant accueillir du rôle.

Bilan de la mesure de protection

Fiches techniques (mesure de protection, modèle de contrat, prise en charge...).

ACTEURS ET ORGANISMES MOBILISABLES

Opérateur : structures animatrices du PNA (régionale et nationale) et ministère en charge de l'agriculture.

Partenaires : animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves, OFB, Chambres d'agriculture, DRAAF, syndicats agricoles.

BUDGET ESTIMATIF ET SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISABLES

Production de documents, bilans nationaux, protocoles, fiches techniques, structuration du réseau de centres : inclus dans l'animation nationale et régionale

Coût de la mise en défens (uniquement sur parcelles à vocation productive) : à mutualiser avec les MAEC quand un territoire est concerné : 160 000€ en 2024 / 240 000€ pour 2025 et non évalué les autres années. Financements par l'État et l'Europe via les MAEC, les DREAL, les Conseils départementaux, régionaux, les collectivités, les fondations, les Agences de l'Eau, les établissements publics, les agences régionales de la biodiversité...

Équipement en matériel spécifique : nécessite un état des lieux

Accueil des râles : 100€/animal (moyenne), finançable par les DREAL, Conseils départementaux, régionaux, collectivités...

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Mise en œuvre de la mesure de protection et bilan national : annuel

Structuration du réseau de centres de sauvegarde, protocole appariement, fiches et documents : 2024-2025

Accueil des râles (juvéniles et adultes) : annuel – stade œufs : démarrage en 2025 puis annuel.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Belghali S, Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et PNA Rôle des genêts.

Green R. E, Tyler G A, Stowe T J, & Newton A. V. (1997). A simulation model of the effect of mowing of agricultural grassland on the breeding success of the corncrake (*Crex crex*). *Journal of Zoology*, 243(1), 81–115.

Green R. E, Brekke P, Ward H, Slaymaker M, Van der Velde M, Komdeur J, & Dugdale H L. (2019). Use of microsatellite-based paternity assignment to establish where Corn Crane *Crex crex* chicks are at risk from mechanized mowing. *Ibis*, 161(4), 890–894.

Tyler Glen. (1996). The Ecology of the Corncrake with special reference to the effect of mowing on breeding. Thesis. RSBP, University College Cork.